

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réf : JBR 2026 04 01 – Tableau des effectifs

Séance du 21 avril 2026 – 14h30

Présents : Madame Patricia Bremond, présidente, Madame Delphine Salson, vice-présidente, Madame Ghislaine Itier, adjointe, Mesdames Marie-Angèle Hours et Corinne Castarède, conseillères municipales, Monsieur Hervé Cochet, conseiller municipal, Mesdames Catherine Dumortier, Maryse Bedos, Monsieur Jean-Jacques Houdayer

Excusés : Mesdames Marie-Andrée Buisson et Marie-Hélène Gral

Absents :

Assistaient à la séance : Monsieur Nicolas TUFFERY, directeur de la Résidence Ray, Monsieur Pierre CHAUVET, secrétaire du C.C.A.S

Madame la présidente propose au conseil la mise à jour du tableau des effectifs pour tenir compte d'une part des besoins de l'établissement, et d'autre part des reclassements, avancements de grade.

C.C.A.S DE MARVEJOLS - RESIDENCE Jean-Baptiste RAY - Tableau des effectifs au 01 janvier 2024				
GRADE	ETP	ETP	ETP	ETP
	ouvert	à créer au	à supprimer	Total
	31/12/2025	01/05/2026	au 01/05/2026	au 01/05/2026
Médecin hors classe	0,40			0,40
IDE de classe sup	0,00			0,00
IDE de classe normale	3,00			3,00
Rédacteur	1,00			1,00
Adj. Admin. Pal 1 ^{ère} cl	1,00			1,00
Adj. Admin. Pal 2 [°] cl	0,00			0,00
Aide-soignant de classe supérieure	4,00			4,00
Aide-soignant de classe normale	9,00			9,00
Auxiliaire de soins	1,00			1,00
Agent de maîtrise principal	1,00	1		2,00
Agent de maîtrise	1,00		1	0,00
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	1,00			1,00
Agent social	2,00			2,00
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	4,00			4,00
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2,00			2,00

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 048-264800160-20260421-JBR_2026_04_01-DE

Adjoint technique	3,00			
Attaché	1.00			1.00
	34.40			34,40

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs ci-dessus.
- **AUTORISE** la présidente à pourvoir les postes temporairement vacants par des agents contractuels, notamment pour les différents congés ou disponibilités.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
La présidente du C.C.A.S. de Marvejols,
Patricia BREMOND

Certifié exécutoire suite
A transmission en Préfecture
Le :
Publication le :
La Présidente,



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réf : JBR 2026 04 02 – Débat d'orientations budgétaires

Séance du 21 avril 2026 – 14h30

Présents : Madame Patricia Bremond, présidente, Madame Delphine Salson, vice-présidente, Madame Ghislaine Itier, adjointe, Mesdames Marie-Angèle Hours et Corinne Castarède, conseillères municipales, Monsieur Hervé Cochet, conseiller municipal, Mesdames Catherine Dumortier, Maryse Bedos, Monsieur Jean-Jacques Houdayer

Excusés : Mesdames Marie-Andrée Buisson et Marie-Hélène Gral

Absents :

Assistaient à la séance : Monsieur Nicolas TUFFERY, directeur de la Résidence Ray, Monsieur Pierre CHAUVET, secrétaire du C.C.A.S

Madame la présidente invite le directeur de la résidence Ray, Nicolas TUFFERY, à présenter les orientations budgétaires en vue de l'élaboration de l'Etat Pluriannuel de Recettes et Dépenses pour 2026.

Un rapport a été remis à chacun des membres du conseil d'administration relatif au résultat financier de l'exercice 2025 et aux orientations de l'EPRD 2026.

Après que les membres aient échangé et interrogé le directeur sur différents points de ces orientations budgétaire, le conseil d'administration

- **PREND ACTE** de la présentation des orientations budgétaires.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
La présidente du C.C.A.S. de Marvejols,
Patricia BREMOND

Certifié exécutoire suite
A transmission en Préfecture
Le :
Publication le :
La Présidente,

RAPPORT DE MME LA PRESIDENTE

Madame la présidente rappelle au conseil que la prochaine séance du conseil d'administration du C.C.A.S. se tiendra le 27 avril 2026 à 13h30 pour les votes budgétaires. La convocation fixant l'ordre du jour a été adressé aux membres du conseil.

I - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs est actualisé en fonction des départs et des recrutements, ainsi que des avancements de grade éventuels pour les agents promouvables, ainsi que celles et ceux ayant réussi un concours. Le tableau qui est communiqué en annexe étant nominatif, il doit rester confidentiel. Dans le texte de la délibération, il sera anonymisé. Il est à noter que l'effectif de l'établissement reste inchangé au total. Il ne prévoit donc aucune diminution ou augmentation du nombre d'agents.

Madame la présidente propose au conseil d'adopter ce nouveau tableau des effectifs par grades.

II - ELEMENTS POUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :**Point financier du directeur pour l'exercice 2025**

Le résultat de l'année 2025 se traduit par un résultat déficitaire de 144,42 € soit 0,006% des dépenses d'exploitation. Ce résultat a été possible grâce aux crédits non-reconductibles attribués par l'ARS à hauteur de 96 406,12 euros. Sur le plan budgétaire et financier, l'année 2025 a été marquée par une inflation qui peine à se stabiliser :

- Les dépenses afférentes au personnel ont augmenté de 0,75 %, avec des écarts entre les sections :
 - o Une situation relativement stable en hébergement (+ 2, 88 %)
 - o Une diminution sur la section soin de 2, 39 % qui s'explique essentiellement par l'absence de médecin coordonnateur. Le PATHOS/GMP étant toujours sous-évalué, les dotations dépendance et soins ne suffisent pas à couvrir la masse salariale nécessaire pour la prise en soin.
 - o Une augmentation de 3, 76 % sur la section dépendance. Notre GMP, parmi les plus faibles de Lozère pêche toujours en la matière.

- Une inflation toujours importante en fonction des postes de dépenses :
 - o Les dépenses du groupe 1 (dépenses afférentes à l'exploitation courante) ont encore augmenté en 2025 de 6,04% par rapport à 2025, il s'agit notamment de l'alimentation (+ 6,9 %), les produits pharmaceutiques (+13,57%) et les combustibles et carburants (+ 18,76%), soit sur ces trois postes + 20 648,57 €. A noter que les dépenses relatives à l'électricité ont diminué.

 - o Les charges du groupe 3 (dépenses afférentes à la structure) diminuent quant à elles de 1, 73 % :
 - -1 993,52 € pour les autres matériels et outillages
 - + 2 957, 40 € concernant les autres impôts locaux
 - - 9 702,03 pour les intérêts des emprunts liés à l'indexation de notre emprunt sur le livret A.
 - + 12 208,17 € pour l'assurance maladie, maternité et accident du travail

Les augmentations subies sur les seuls postes alimentation, comb

collecte et traitement des déchets » (+7 441, 20 €) s'élèvent à 28 053,77 €.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 048-264800160-20260421-JBR_2026_04_02-DE

De globale, les dépenses ont augmenté de 1,11 % par rapport à 2025.

Lors du vote de l'EPRD en date du 4 avril 2025, le conseil avait constaté que les recettes attendues ne couvriraient pas l'ensemble des dépenses prévues. Il avait donc été prévu un déficit de 75 506, 52 € soit 3,36 % du total des dépenses.

Heureusement, des soutiens exceptionnels ont été perçus dont 96 406,12 euros de crédits non-reconductibles qui ont été attribués par l'ARS à la résidence Jean-Baptiste RAY suite à la demande écrite du directeur de juillet 2025. L'Etat Réalisé des Recettes et Dépenses, ainsi que le compte de gestion pour l'année 2025 seront soumis à l'approbation du conseil lors d'une prochaine séance. Le résultat reste un déficit global de seulement 144, 42 €.

A noter que les résultats diffèrent d'une section à l'autre :

- Dépendance déficitaire : - 33 822, 70 €
- Hébergement déficitaire – 32 938. 23 €
- Soins excédentaires + 66 616.51 €

Éléments d'information du directeur pour l'exercice 2026

Pour 2026, l'Etat Prévisionnel de Recettes et Dépenses, qui vous sera soumis lors de la prochaine séance de notre conseil, devait envisager la stabilisation de l'inflation. Or, depuis le début de la guerre en Iran, le prix du fioul a littéralement explosé : 1.60 euros TTC/litre en mars 2026 contre 0.98 €/litre en mars 2025. Le coût de l'alimentation repart à la hausse (hausse du prix du plastique et difficultés de transports). L'inflation ne se stabilisera pas. De fait, le taux du Livret A risque de repartir à la hausse au cours de l'été et devra ainsi faire augmenter le coût des intérêts d'emprunt de la résidence.

Sur le plan des recettes, la dotation dépendance à 170 174, 74 en 2026 contre 172 073, 95 € en 2025. La dotation soins devrait être stable par rapport à 2025 avec une légère actualisation. Cette dotation et ce forfait devront être revalorisés après la réévaluation de notre PATHOS/GMP légalement prévue en 2027. Pour les recettes d'hébergement, le prix de journée fixé par le Conseil départemental est passé de 60,72 € à 62, 17 € soit une augmentation de 2, 39 %. Quant au tarif « libre » aussi appelé tarif différencié, il s'élève à 66, 17 € soit 4 € de plus que le tarif « aide sociale » (cf. délibération CA du 07/11/25). Il faut relever que, lors de la commission des ESMS en difficultés au cours de laquelle le directeur de la résidence a été entendu, il a été invité par la Délégation Départementale de l'ARS à réaugmenter le niveau du tarif différencié au vu de la situation financière et des prestations de services fournis.

Par ailleurs, le Conseil départemental de la Lozère nous a permis de voir notre prix de journée évoluer de 2%. Ce pourcentage se basait sur une part fixe de 1% sur laquelle se rajoutaient 0,5% en cas de mise en place de la tarification différenciée et 0,5% si l'établissement s'engage dans une démarche de valorisation des métiers présents en EHPAD, de surcroît les emplois relatifs à l'aide à la personne. Ainsi, la Résidence Jean-Baptiste RAY remplissait tous les critères (accueil de stagiaires, de service civique et participation aux événements organisés par les tutelles) pour bénéficier de ces 2%, soit, 25 404 euros de recettes supplémentaires. La tarification différenciée 2026 permettra d'obtenir environ 7 000 euros de recettes additionnelles.

La Lozère est le département où les tarifs hébergement en EHPAD sont les moins chers de la région avec l'Aveyron. Sachant que les charges ne sont pas moins élevées que dans les autres départements (salaires et cotisations, assurances, combustibles, électricité, alimentation et taux d'intérêts...), l'équation est la suivante : soit les tarifs hébergement continuent d'évoluer sensiblement soit il faut envisager une diminution de la qualité des prestations par rapport aux autres départements.

Il serait souhaitable, que l'établissement et le réseau de la FNADEPA demande au Conseil départemental de porter le taux d'évolution du prix de journée à minimum 3%. La seule tarification différenciée ne permettra pas de retrouver l'équilibre sur la section hébergement en 2026 et 2027. La

dotations dépendance a diminué de 2 000 euros en 2026. La dotation au même niveau. L'enjeu sera de faire valoir le réel manque à gagner de notre coupe GMP à 585 est évidemment trop bas. En ce sens, j'argumente que notre coupe GMP à 585 est défavorable, au regard de l'état de dépendance et du niveau de prise en soin, nous coûte près de 96 000 euros par an (par rapport à la seule moyenne faite entre 21 EHPAD lozériens). Nous avons droit à une nouvelle étude de notre coupe en 2027. Toutefois, après plusieurs échanges avec l'ARS Lozère, cette réévaluation reste incertaine.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 048-264800160-20260421-JBR_2026_04_02-DE

Madame la présidente invite le conseil à débattre de ces orientations budgétaires.

III – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS :

Chaque année, notre établissement alloue à l'amicale des sapeurs-pompiers de Marvejols une subvention. Notre conseil en avait fixé le montant à 200 € les années précédentes.

Madame la présidente propose de reconduire l'attribution d'une subvention et d'en fixer le montant.

**La Présidente du C.C.A.S
Patricia BREMOND**

Maire de Marvejols

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réf : JBR 2026 04 03 – Attribution de subvention

Séance du 21 avril 2026 – 14h30

Présents : Madame Patricia Bremond, présidente, Madame Delphine Salson, vice-présidente, Madame Ghislaine Itier, adjointe, Mesdames Marie-Angèle Hours et Corinne Castarède, conseillères municipales, Monsieur Hervé Cochet, conseiller municipal, Mesdames Catherine Dumortier, Maryse Bedos, Monsieur Jean-Jacques Houdayer

Excusés : Mesdames Marie-Andrée Buisson et Marie-Hélène Gral

Absents :

Assistaient à la séance : Monsieur Nicolas TUFFERY, directeur de la Résidence Ray, Monsieur Pierre CHAUVET, secrétaire du C.C.A.S

Madame la présidente rappelle au conseil qu'une subvention est traditionnellement attribuée à l'amicale des sapeurs-pompiers de Marvejols.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **DECIDE à l'unanimité** d'allouer une subvention de 200 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Marvejols.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
La présidente du C.C.A.S. de Marvejols,
Patricia BREMOND

Certifié exécutoire suite
A transmission en Préfecture
Le :
Publication le :
La Présidente,

C.C.A.S
Mairie de Marvejols
9, Avenue de Brazza
48100 MARVEJOLS

Département de la Lozère
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 21 Avril 2026

L'an deux mille vingt six, et le vingt et un avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, suivant avis individuel en date du neuf avril, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Mme Patricia BREMOND**

Présents : Mmes Patricia BREMOND, Delphine SALSON, Ghyslaine ITIER, Marie-Angèle HOURS, Corine CASTAREDE, Catherine DUMORTIER, Maryse BEDOS, M. Hervé COCHET, Pascal BRUNET, Jean-Jacques HOUDAYER

Excusées : Mmes Marie-Andrée BUISSON, Marie-Hélène GRAL

Conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du C.C.A.S doit, dès sa constitution, élire en son sein un (e) Vice-Président (e) qui le préside en l'absence du Président

OBJET :

Election d'un(e) Vice-Président(e)

Est élue Vice-Présidente : **Mme Delphine SALSON** pour la durée du mandat du Conseil d'Administration

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A Marvejols, le 22 avril 2026

La Présidente du C.C.A.S

Patricia BREMOND

VOTE		
Nombre de membres en exercice : 10		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Certifiée exécutoire compte tenu :

- De sa transmission en Préfecture par voie dématérialisée en date du 22.04.2026
- De sa publication le 22.04.2026

La Présidente

Patricia BREMOND

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication en vertu de l'article R421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

C.C.A.S
Mairie de Marvejols
9, Avenue de Brazza
48100 MARVEJOLS

Département de la Lozère
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mille vingt six, et le vingt et un avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, suivant avis individuel en date du neuf avril, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence **de Mme Patricia BREMOND**

Présents : Mmes Patricia BREMOND, Delphine SALSON, Ghyslaine ITIER, Marie-Angèle HOURS, Corine CASTAREDE, Catherine DUMORTIER, Maryse BEDOS, M. Hervé COCHET, Pascal BRUNET, Jean-Jacques HOUDAYER

Excusées : Mmes Marie-Andrée BUISSON , Marie-Hélène GRAL

Conformément aux dispositions de l'article R123-21 et R123-23 du Code de l'Action sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du CCAS donne pour la durée du mandat délégation de pouvoirs, de fonctions, et de signature à la Présidente du CCAS ou à sa Vice-Présidente dans un certain nombre de domaines :

Les matières déléguées sont les suivantes :

- 1 - Attribution des prestations financières présentant un caractère d'urgence ; en cas d'absence ou empêchement de la Présidente, la délégation est consentie dans les mêmes termes à la Vice-Présidente,
- 2 - Préparation, passation, exécution, et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée,
- 3 - Conclusion et révision des contrats de louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 4 - Conclusion de contrats d'assurance,
- 5 - Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du C.C.A.S et des services qu'il gère,
- 6 - Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 7- Exercice au nom du Centre d'Action Sociale des actions en justice ou défense du CCAS dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le Conseil d'Administration.
- 8 - Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2.

OBJET :
Délégation de
pouvoir du
Conseil
d'Administration
à la Présidente du
CCAS

Le Conseil d'Administration **DECIDE** :

- **De déléguer** à Mme Patricia BREMOND, Présidente, les attributions ci-dessus listées et ce, dans les conditions exposées par la présente délibération,
- **D'autoriser** Mme Patricia BREMOND, Présidente, à prendre et à signer tous les actes ainsi qu'à effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **D'autoriser** Madame Delphine SALSON, Vice-Présidente, à prendre et à signer tous les actes se rapportant à cette délibération en cas d'empêchement de Mme Patricia BREMOND, Présidente.

VOTE		
Nombre de membres en exercice : 10		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A Marvejols le 22 Avril 2026

La Présidente

Certifiée exécutoire compte tenu :

- De sa transmission en préfecture par voie dématérialisée en date du 22.04.2026
- De sa publication le 22.04.2026

Patricia BREMOND

La Présidente

Patricia BREMOND

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication en vertu de l'article R421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

C.C.A.S
Mairie de Marvejols
9, Avenue de Brazza
48100 MARVEJOLS

Département de la Lozère
REGISTRE DES DELIBERATIONS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mille vingt six, et le vingt et un avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, suivant avis individuel en date du neuf avril, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence **de Mme Patricia BREMOND**

Présents : Mmes Patricia BREMOND, Delphine SALSON, Ghyslaine ITIER, Marie-Angèle HOURS, Corine CASTAREDE, Catherine DUMORTIER, Maryse BEDOS, M. Hervé COCHET, Pascal BRUNET, Jean-Jacques HOUDAYER

Excusées : Mmes Marie-Andrée BUISSON , Marie-Hélène GRAL

OBJET :
Orientations
budgétaires 2026

Vu l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements administratifs,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire 2026 s'est tenu en séance du Conseil d'Administration du 21 avril 2026, précédant ainsi l'examen du budget primitif 2026

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Prendre acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026 le mardi 21 avril 2026 et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires correspondant.

Certifiée exécutoire compte tenu :

- De sa transmission en préfecture par voie dématérialisée en date du 22.04.2026
- De sa publication le 22.04.2026

La Présidente

Patricia BREMOND

POUR EXTRAIT CONFORME
A Marvejols, le 22 Avril 2026

La Présidente

Patricia BREMOND

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication en vertu de l'article R421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

CCAS DE MARVEJOLS

Rapport d'orientations budgétaires 2026

CA du //2026

SOMMAIRE

- **Introduction**
- Compte financier 2025
- Orientations budgétaires 2026

INTRODUCTION

- LE DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB), PRÉVU PAR LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, EST OBLIGATOIRE POUR LES COMMUNES DE PLUS DE 3500 HABITANTS ET LEURS ÉTABLISSEMENTS.
- CE DÉBAT DOIT AVOIR LIEU SUR LA BASE D'UN RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB).
- LE ROB FAIT L'OBJET D'UNE PUBLICATION TRANSMISE AU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT. IL EST ÉGALEMENT MIS À DISPOSITION DU PUBLIC À LA MAIRIE DANS LES 15 JOURS SUIVANT LA TENUE DU DOB.

INTRODUCTION

Caractéristiques du CCAS

- LE CCAS EST UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF OBLIGATOIRE DANS LES COMMUNES DE PLUS DE 1 500 HABITANTS.
- IL EST PRÉSIDÉ PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MARVEJOLS (4974 HABITANTS) À LAQUELLE IL EST RATTACHÉ.
- CES MISSIONS SONT L'AIDE SOCIALE APPORTÉE AUX SÉNIORS, L'ANIMATION DE L'ACTION SOCIALE DU TERRITOIRE ET L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES. IL PEUT AVOIR ÉGALEMENT LA GESTION DE STRUCTURES D'ACCUEIL À DESTINATION NOTAMMENT DES PERSONNES ÂGÉES.

INTRODUCTION

Caractéristiques du CCAS


- LA RÉSIDENCE RAY EST GÉRÉE PAR LE CCAS MAIS DÉTIENT SES INSTANCES DE DÉCISIONS PROPRES.
- LE BUDGET DU CCAS EST UN BUDGET AUTONOME, VOTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, RATTACHÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.
- LE BUDGET DE LA RÉSIDENCE RAY EST LUI-MÊME AUTONOME ET RATTACHÉ AU BUDGET DU CCAS.

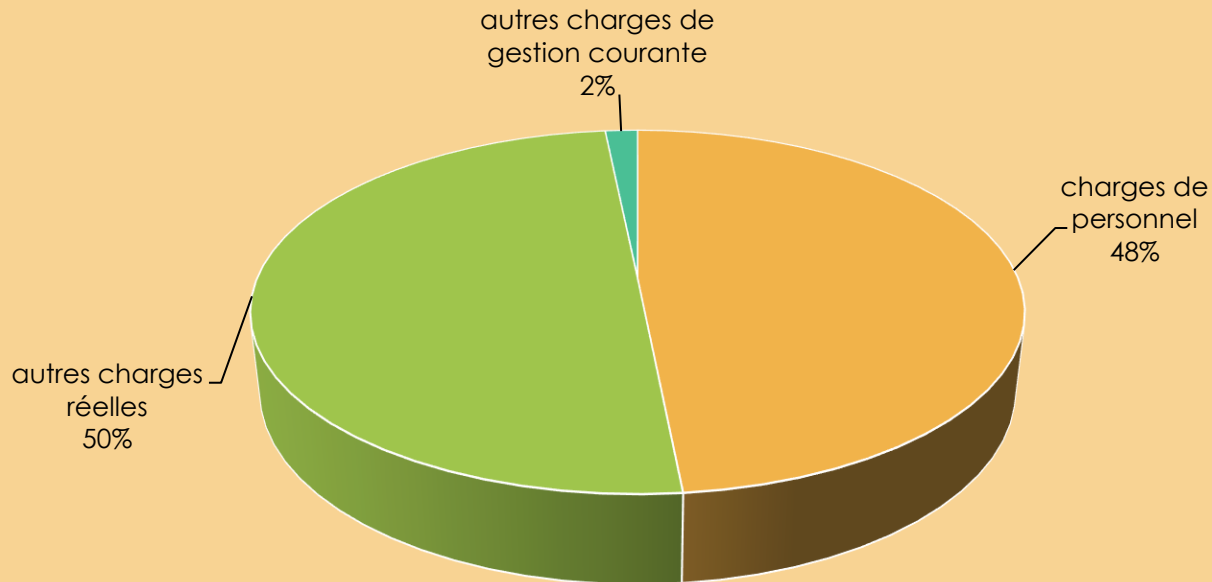
SOMMAIRE

- Introduction
- **Compte financier 2025**
- Orientations budgétaires 2026

COMPTE FINANCIER 2025

Structure des *charges réelles* en 2025

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 
ID : 048-264800160-20260421-DEL_03_2026-DE



Sur **100 €** dépensés en 2025 :

- 49 € ont été consacrés aux autres charges réelles (repas des aînés, gévaukdo...)
- 48 € ont été consacrés aux charges de personnel
- 2 € a été consacré aux autres charges (secours d'urgence, fonds de solidarité...)

Depuis la réorganisation du personnel impliquant le fait qu'il n'y ait plus d'agent à temps complet pour le CCAS depuis juillet 2022, la part des dépenses de personnel est réduite. La part a diminué de 4 points entre 2023 et 2025.

Les charges réelles sont en hausse en raison de nouvelles actions notamment dans le cadre de la journée de « Sécurité routière ».

COMPTE FINANCIER 2025

Structure des *produits réels* en 2025

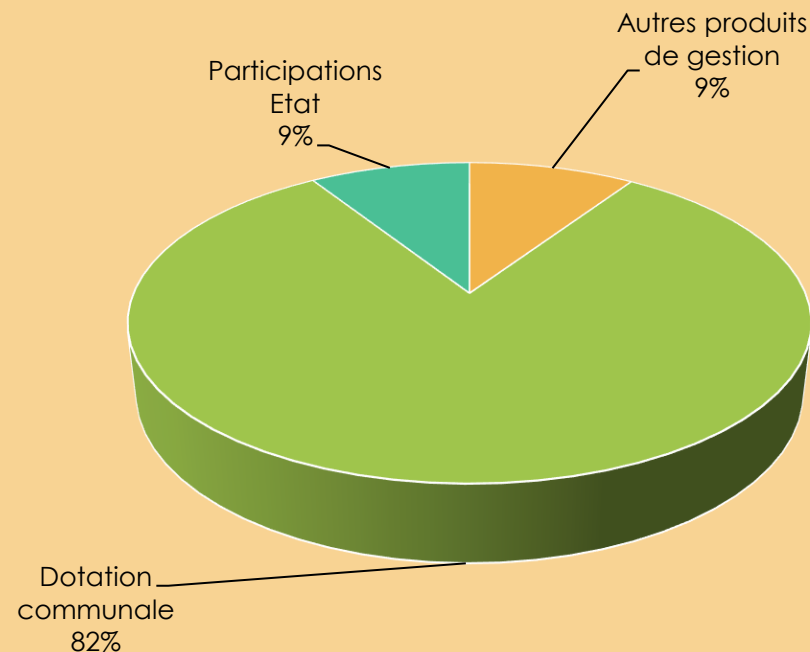
Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 048-264800160-20260421-DEL_03_2026-DE




Sur **100 €** perçus en 2025 :

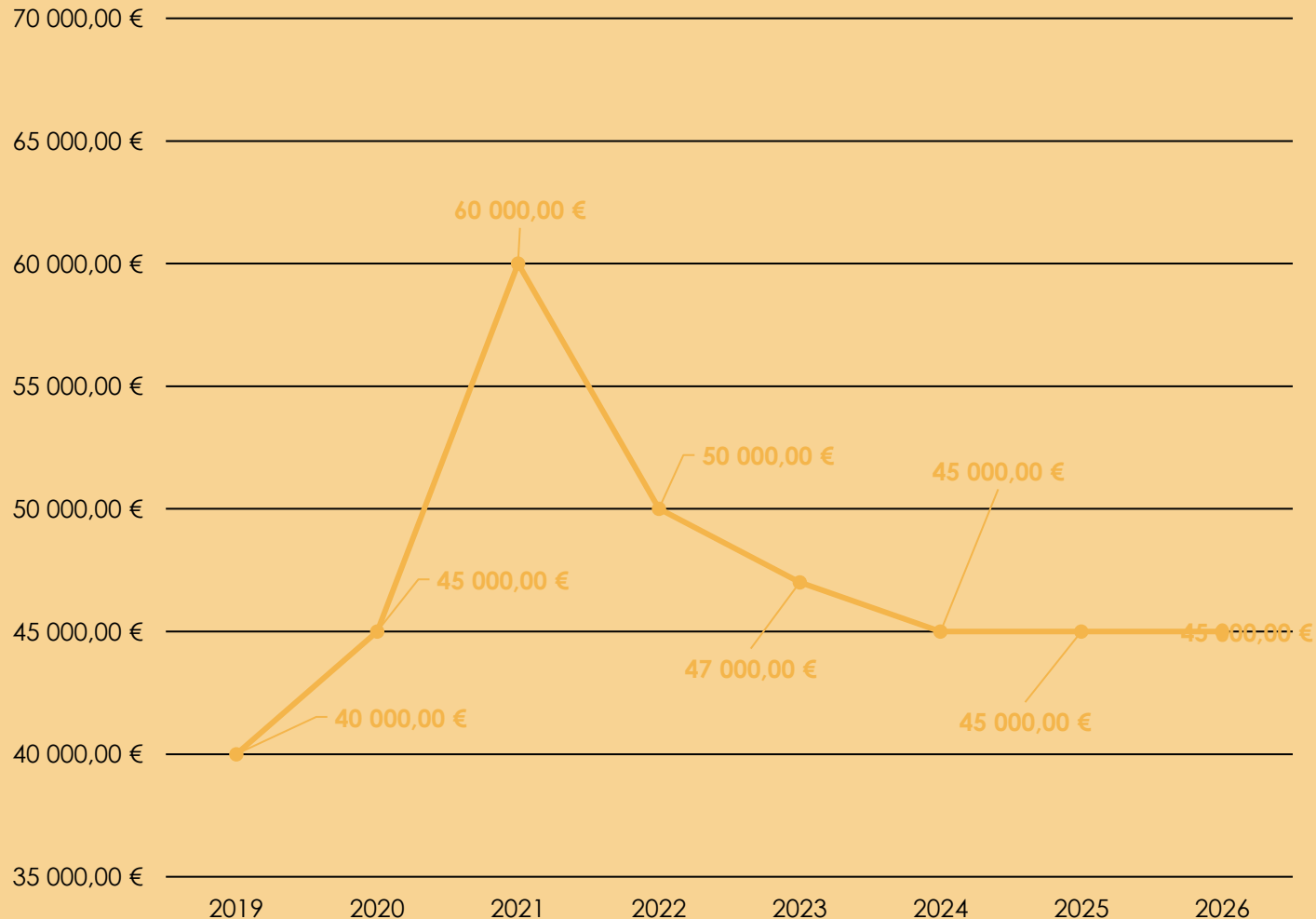
- 82 € proviennent de la dotation communale
- 9 € proviennent des loyers du logement au lotissement Les Marronniers
- 9 € proviennent des subventions de l'Etat pour la journée « Sécurité routière »

Stabilité de la dotation communale entre 2024 et 2025 qui représente la plus grande part des recettes de fonctionnement du CCAS (45 000 €). Les subventions de l'Etat permettent de limiter l'impact du coût de la journée « Sécurité routière ».

COMPTE FINANCIER 2025

Evolution de la dotation communale

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 
ID : 048-264800160-20260421-DEL_03_2026-DE



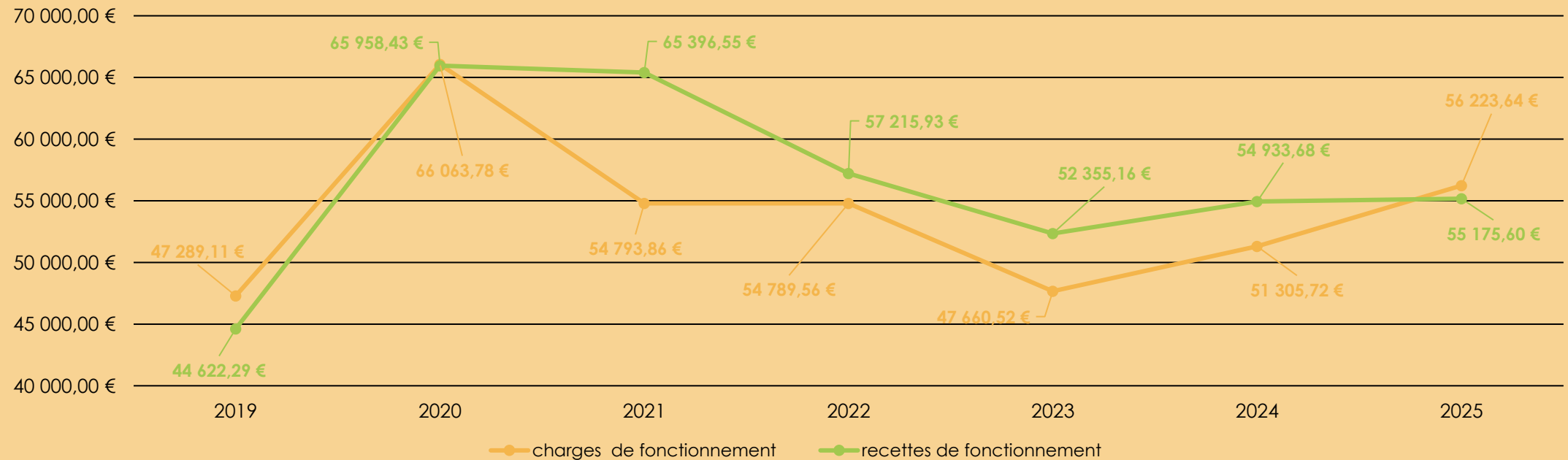
La dotation de la Commune est stabilisée pour 2025.

Après une revalorisation en 2021 liée notamment à l'organisation du repas des aînés, elle a retrouvé un niveau plus « habituel » à partir de 2022 compte tenu de la baisse des dépenses de personnel.

COMPTE FINANCIER 2025


Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 048-264800160-20260421-DEL_03_2026-DE

Evolution des charges et produits réels de fonctionnement

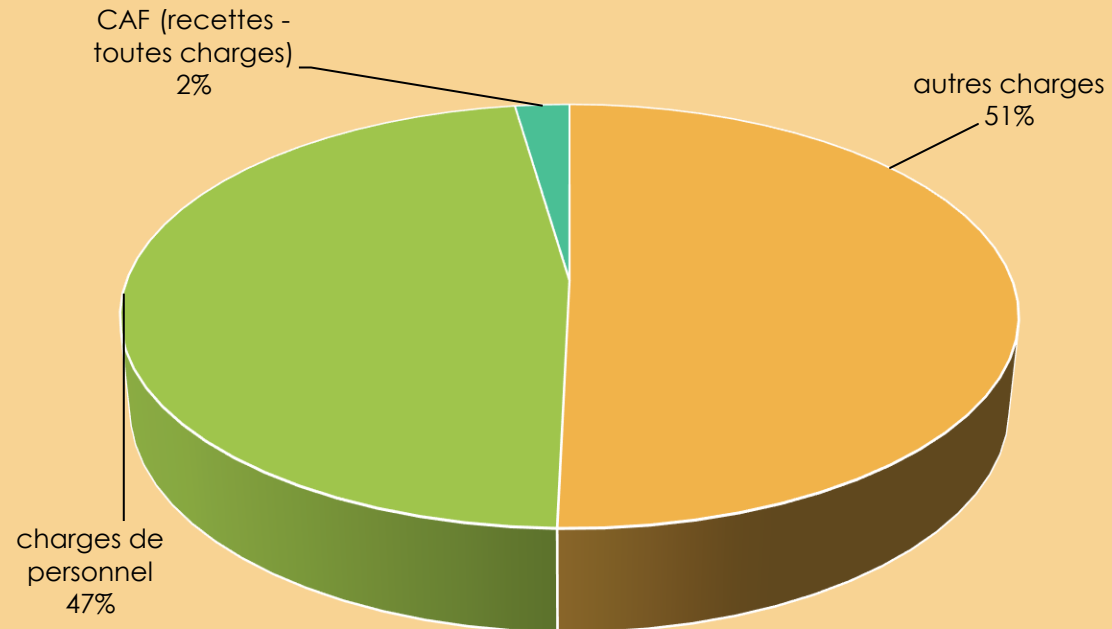


Le développement des activités du CCAS, comme la journée « Sécurité routière », entraîne une hausse des dépenses depuis 2023. Bien que l'équilibre budgétaire soit maintenu, une augmentation de la dotation communale pourrait être envisagée à terme pour le pérenniser.

COMPTE FINANCIER 2025

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 
ID : 048-264800160-20260421-DEL_03_2026-DE

La capacité d'autofinancement (CAF) ou épargne nette




Avec **100 €** de recettes de fonctionnement, le CCAS :

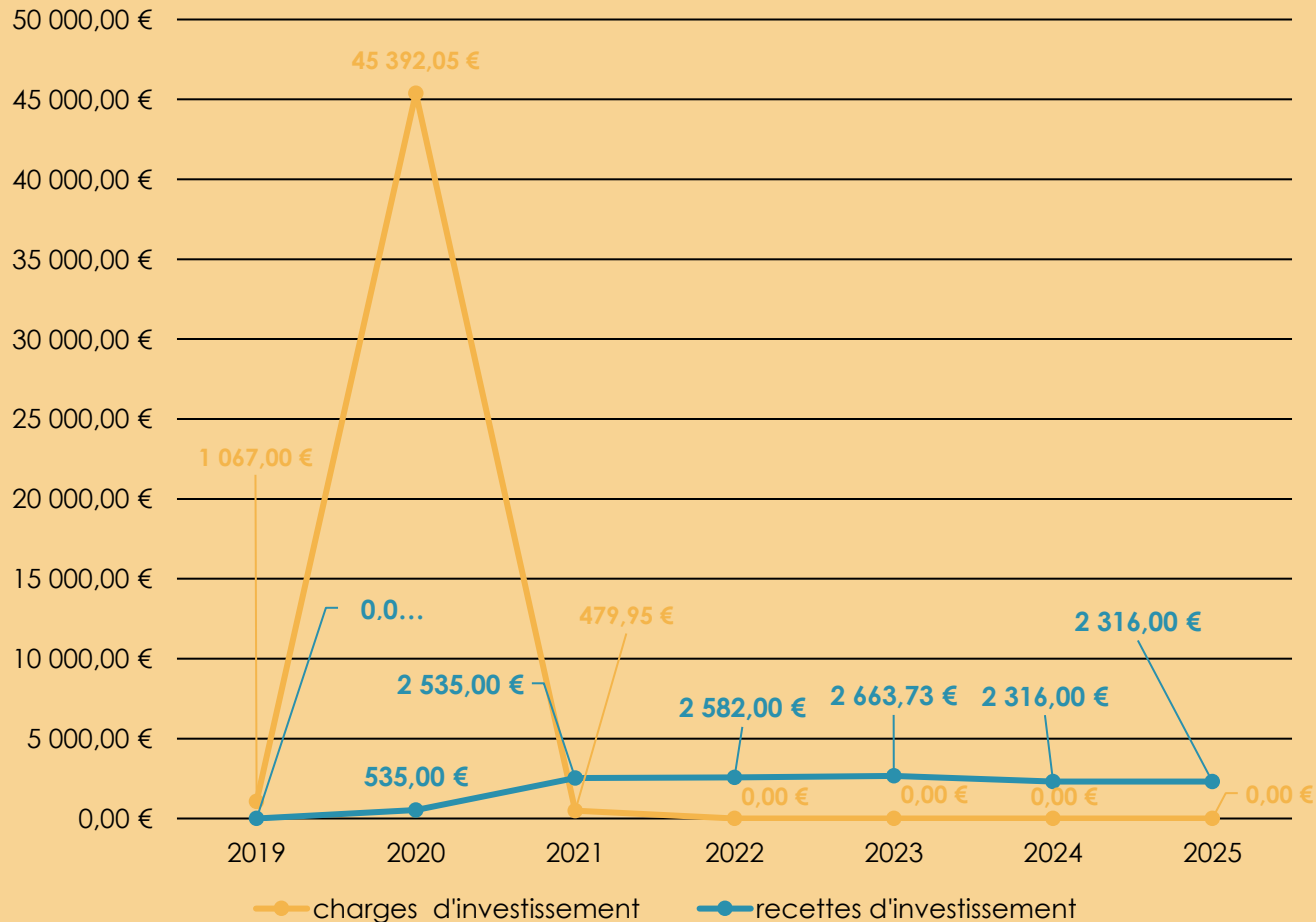
- assume ces autres charges de fonctionnement pour **51 €**
- paye son personnel à hauteur de **47 €**
- Dispose de **2 €** pour investir

La CAF est en baisse en 2025 par rapport à 2024 (-5%). Le CCAS n'ayant pas investi depuis plusieurs années, l'épargne est reporté en recettes de fonctionnement pour l'exercice suivant.

COMPTE FINANCIER 2025

L'investissement

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 
ID : 048-264800160-20260421-DEL_03_2026-DE




Depuis 2021, le CCAS n'a pas investi.

La dépense importante constatée en 2020 correspond à la participation du CCAS au financement des logements sociaux de l'Espace Mercier (30 000 €) et à la réfection des menuiseries du logement des Marronniers.

Les seules recettes constatées sur la période 2019-2025 sont celles liées à l'amortissement des biens.

COMPTE FINANCIER 2025

Résultats

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 
ID : 048-264800160-20260421-DEL_03_2026-DE

SECTIONS	LIBELLES	MONTANT
FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice 2025	55 175,60
	Total Recettes 2025 (A)	55 175,60
	Dépenses de l'exercice 2025	56 223,64
	Total Dépenses 2025 (B)	56 223,64
	Résultat de l'exercice 2025 (C=A-B)	-1048,04
	Excédent de Fonctionnement reporté (D)	16 343,78
	Résultat de clôture Fonctionnement (C+D)	15 295,74
INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice 2025	2 316,00
	Total Recettes 2025 (E)	2 316,00
	Dépenses de l'exercice 2025	0,00
	Total Dépenses 2025 (F)	0,00
	Résultat de l'exercice 2025 (G=E-F)	2 316,00
	Excédent d'investissement reporté (H)	13 116,77
	Excédent de Financement global (I+J)	15 432,77

Le résultat est négatif en fonctionnement, mais le CCAS dispose toujours d'un excédent de fonctionnement dû aux exercices précédents.

Sans dépenses d'investissement, les recettes d'ordre liées aux amortissements permettent également d'augmenter l'excédent de cette section.

SOMMAIRE

- Introduction
- Compte financier 2025
- **Orientations budgétaires 2026**

ORIENTATIONS 2026

Recettes de fonctionnement

Prévisionnel 2025	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026
66 343,78 €	55 175,60 €	65 495,74 €

Les recettes sont constituées de la dotation communale (45 000 €), des loyers de l'appartement aux Marronniers (5 200 €) et du résultat de fonctionnement (environ 15 200 €).

Le résultat de fonctionnement n'est pas inclus dans le réalisé puisqu'il est reporté d'exercice en exercice.

ORIENTATIONS 2026

Dépenses de fonctionnement

Prévisionnel 2025	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026
66 348,78 €	56 223,64 €	65 495,74 €

Les dépenses concernées sont les suivantes et leur évolution tient compte :

- Organisation du repas des aînés et distribution de Gevaukdos
 - Organisation de la journée « Sécurité routière »
 - Stabilité des dépenses de personnel (1 agent à 50%)
- Continuité de l'amortissement des investissements antérieurs
- Reconduction d'aides diverses (téléalarme, bourse aux permis...)

ORIENTATIONS 2026

Recettes d'investissement

Prévisionnel 2025	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026
15 432,77 €	2 316,00 €	18 774,77 €

Les recettes d'investissement inscrites au budget sont :

- L'amortissement des investissements précédents (2 316 €)
 - Le résultat d'investissement reporté (15 432,77 €)

Au même titre que le résultat de fonctionnement, le résultat d'investissement étant reporté d'exercice en exercice, il n'est pas comptabilisé dans le réalisé.

ORIENTATIONS 2026

Dépenses d'investissement


Prévisionnel 2025	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026
10 432,77 €	0,00 €	18 774,77 €

Aucune dépense d'investissement nécessaire n'a été identifiée pour 2025. Cependant, des sommes sont indiquées afin d'assurer l'équilibre budgétaire et de pouvoir palier à des potentiels imprévus (travaux à réaliser aux Marronniers, panne de matériel informatique).

Une réflexion pourrait être menée dans un avenir proche sur la participation du CCAS au financement d'un investissement de la Commune ayant un caractère social afin de profiter de cet excédent non utilisé (au même titre que pour les travaux de l'espace Mercier en 2020 par exemple).

PREVISIONS 2026


Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 
ID : 048-264800160-20260421-DEL_03_2026-DE

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
Dépenses de fonctionnement par chapitre	Montants	Recettes de fonctionnement par chapitre	Montants
Chap. 011 - Charges à caractère général	31 153,74	Chap. 002 - Résultat de fonctionnement	15 295,74
Chap. 012 - Charges de personnel et frais assimilés	27 500,00	Chap.74 – Dotations, subventions	45 000,00
Chap. 042 - Op. d'ordre de transfert entre sections (amortis.)	3 342,00	Chap.75 – Autres produits de gestion	5 200,00
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante	3 500,00		
Total dépenses de fonctionnement	65 495,74	Total des recettes de fonctionnement	65 495,74

PREVISIONS 2026

Investissement

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 
ID : 048-264800160-20260421-DEL_03_2026-DE

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
Dépenses d'investissement par chapitre	Montants	Recettes d'investissement par chapitre	Montants
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	13 774,77	Chap. 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	15 432,77
Chap. 23 - Immobilisations en cours	5 000,00	Chap. 040 - Op. d'ordre de transfert entre sections (amortis.)	3 342,00
Total des dépenses d'investissement	18 774,77	Total des recettes d'investissement	18 774,77

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

Berser
Levrault

ID : 048-264800160-20260421-DEL_03_2026-DE

Merci de votre attention !